

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 23 (1938)
Heft: 12

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — Abonnements obligatoires pour les Caisses (10 ex. par centaines de sociétaires) Fr. 1.50; abonnements collectifs en sus Fr. 1.30. Abonnements privés Fr. 2.50.

Impression et Expédition :
IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE

Rédaction et Administration (adresses, etc.) :
BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL

La banque en Suisse en 1937

La Maison d'édition Orell Füssli à Zurich publie chaque année un **annuaire de la banque en Suisse** élaboré par le Bureau des statistiques de la Banque nationale suisse et qui donne de très intéressantes et utiles indications sur l'armature bancaire de notre pays ainsi que sur le développement de l'épargne et du crédit en Suisse. Depuis que la loi bancaire rend obligatoire pour toutes les banques la communication officielle d'un bilan dressé selon un schéma déterminé cette publication annuelle revêt un intérêt toujours plus grand et elle constitue aujourd'hui incontestablement la source la plus riche de documentation qui existe sur l'industrie bancaire de notre pays.

Le vingtième opusculé concernant l'année 1937 est très substantiel encore et les statistiques et la documentation qu'il contient embrassent toutes les banques, caisses d'épargne, Caisses Raiffeisen du pays, à la seule exception des banquiers et banques privées qui ne sont pas tenus de publier des bilans tant qu'ils ne font pas appel au public pour obtenir des dépôts de fonds.

Sont désignés dans la statistique 1014 instituts d'épargne et de crédit. Il y a 27 banques cantonales, 7 grandes banques, 216 moyennes et petites banques locales, 113 Caisses d'épargne, 640 Caisses Raiffeisen et 11 autres Caisses de crédit mutuel. A côté de la Banque nationale figurent aussi la Caisse de prêts de la Confédération, les deux centrales d'émission de lettres de gage (celle des banques cantonales et celle des banques hypothécaires privées) ainsi que la Caisse centrale des Caisses Raiffeisen.

Comme depuis plusieurs années déjà de nouvelles fondations n'ont été encore enregistrées en 1937 que chez les Caisses Raiffeisen affiliées à l'Union suisse de St-Gall. La Commission fédérale des banques découvre encore parfois ici ou là des Caisses d'épargne locales isolées qu'elle soumet alors immédiate-

ment aux prescriptions de la loi sur les banques. En 1937, 7 instituts ont été incorporés ou repris dans la statistique officielle. 13 nouvelles Caisses Raiffeisen ont également vu le jour l'an dernier. Par contre 7 établissements de crédit ont disparu de la statistique en suite de liquidation ou de fusion.

La somme globale des bilans de toutes les banques et caisses du pays est de 18,5 milliards de francs. On constate que cette somme des bilans qui avait rétrogradé de plus de 4 milliards à 17,5 millions de francs en 1935, au plus fort de la crise, est de nouveau en progrès depuis deux ans. L'augmentation enregistrée qui avait été déjà de 528 millions en 1936 a été de nouveau de 417 millions de francs en 1937. Et l'accroissement des bilans aurait été certainement beaucoup plus considérable encore si de nombreuses banques, en particulier les grandes banques et les banques cantonales, n'avaient pas repoussé systématiquement certains capitaux qu'elles n'arrivaient plus à faire valoir rationnellement et lucrativement. Au cours des trois dernières années les bilans des différents groupes d'établissements de crédit ont présenté les fluctuations suivantes :

gèrent la petite épargne et favorisent avant tout le petit crédit d'exploitation. Il est néanmoins intéressant de constater qu'après 37 ans d'activité les dépôts confiés aux coopératives rurales de crédit ne forment que le 2 % environ seulement de tous les capitaux que gèrent les banques. Cette constatation montre que notre mouvement a encore de larges possibilités d'extension, en largeur comme en profondeur. Les Raiffeisenistes s'appliqueront en conséquence à l'avenir encore à faire connaître autour d'eux l'idée de la coopération dans le domaine du crédit agricole, à provoquer la fondation de nouvelles Caisses et à attirer à celles qui existent déjà de nouveaux adhérents. Ce pour-cent si faible montre d'autre part combien agissent puérilement les gens qui luttent contre notre mouvement et cherchent à s'opposer à la fondation de nouvelles Caisses Raiffeisen sous le fallacieux prétexte que celles-ci constituent une concurrence dangereuse pour les banques en général et les banques cantonales en particulier.

Au **passif du bilan** les dépôts confiés (fonds étrangers) atteignent 15,9 milliards et les fonds propres 2,1 milliards de francs.

GROUPE DE BANQUES	Somme du bilan 1934	Modifications du bilan en			Somme du bilan 1937	Répartition du bilan par groupes en %
	1935	1936	1937			
	en millions de francs					
Banques cantonales	7912	- 67	+ 173	+ 245	8263	44,67
Grandes banques	4997	-840	+ 443	+ 62	4662	25,21
Banques locales moyennes et petites	3911	-208	- 92	+ 43	3654	19,75
Caisses de crédit mutuel Raiffeisen	356	+ 15	+ 6	+ 20	397	2,15
Caisses d'épargne	1469	+ 7	- 2	+ 47	1521	8,22
Total	18645	-1093	+528	+417	18497	100

Ce qui frappe le plus l'œil, dans ce tableau, c'est que, des différents groupes d'instituts de banque, les Caisses Raiffeisen sont seules à accuser une courbe continuellement montante des dépôts confiés. Les Caisses Raiffeisen

Au premier rang des postes du passif se trouvent **les dépôts en caisse d'épargne et les livrets de dépôts** qui atteignent **5,981 milliards de francs** soit le 32,36 % de tous les fonds confiés. Pour l'année dernière, ce chapitre accuse

une augmentation de 301 millions de francs à laquelle participent tous les groupes d'instituts financiers (la part du lion revient aux banques cantonales avec plus de 166 millions de francs).

A fin 1937, le nombre des livrets d'épargne et de dépôts atteignait le chiffre imposant de 4.204.034 ce qui représente une augmentation de 129.869 en comparaison de l'année précédente.

La répartition des livrets sur les différents groupes de banque est la suivante :

Banques cantonales	1.934.474
Grandes banques	445.903
Banques locales, moyennes et petites banques	868.390
Caisses Raiffeisen	196.136
Autres caisses de crédit mutuel	11.369
Caisses d'épargne	747.762
Total	4.204.034

La moyenne de l'avoir par livret d'épargne a passé de 1354 fr. en 1936 à 1380 fr. en 1937 et celle des carnets de dépôts de 1785 à 1859 francs.

Cette remarquable avance de l'épargne ne permet cependant pas de conclure absolument à une recrudescence nouvelle de l'esprit d'économie et du sens de l'épargne du peuple suisse. Actuellement, les sommes versées sur les carnets d'épargne et de dépôts n'ont pas toujours le caractère de fonds d'épargne proprement dits. La diminution considérable du rendement des fonds publics et des obligations et la prolongation de la durée de ces dernières ont certainement engagé nombre de créanciers à préférer momentanément le carnet d'épargne qui, contrairement aux obligations, n'est pas assujéti aux droits de timbre et à l'impôt fédéral sur les coupons. Et il est certain que l'augmentation aurait été plus forte encore sans les mesures prises par les banques pour endiguer l'afflux des capitaux en limitant le nombre et le montant des versements en caisse d'épargne spécialement lorsqu'il s'agissait de clients nouveaux n'habitant pas la commune ou le canton.

Le taux de la caisse d'épargne était en moyenne de 2,99 % à fin 1937 contre 3,19 % à fin 1936. Il a donc diminué de 0,20 % en l'espace d'un an. L'intérêt versé aux déposants est en moyenne 2,84 % dans les banques cantonales, 3,08 % dans les banques locales, 3,25 % dans les caisses d'épargne et 3,24 % dans les Caisses Raiffeisen. L'afflux incessant des capitaux et des fonds d'épargne a lourdement pesé, durant toute l'année, sur le taux de l'intérêt. Pour des raisons d'ordre psychologique, les banques et caisses se sont efforcées, aussi longtemps qu'il a été possible de le faire, de ne pas baisser le taux d'épargne au-dessous de 3 %. Pour ménager le petit épargnant elles ont institué aussi en maints endroits une échelle dégressive des taux d'intérêt.

Les mesures prises par les banques pour enrayer l'afflux de nouveaux capitaux a provoqué tout naturellement une forte diminution des obligations et bons de caisse. A fin 1937, les fonds placés sous cette forme se montaient

L'épargne et les placements hypothécaires en Suisse

Répartition d'après les banques dans les cantons
au 31 décembre 1937

CANTONS	a) Dépôts en caisse d'épargne, livrets de dépôts, obligations et bons de caisse				b) Placements hypothécaires en Suisse			
	Montant fin 1936	Montant fin 1937	Augment. 1937	Diminution 1937	Montant fin 1936	Montant fin 1937	Augment. 1937	Diminution 1937
	en milliers de francs				en milliers de francs			
APPENZEL RH. E.	102 560	105 986	3 426		44 913	45 714	801	
APPENZEL RH. L.	28 261	29 122	861		14 194	14 918	724	
ARGOVIE	812 402	820 013	7 611		748 563	744 590		3 973
BALE-CAMPAGNE	246 078	246 610	532		303 004	305 112	2 108	
BALE-VILLE	643 178	647 324	4 146		589 207	584 446		4 761
BERNE	1 841 899	1 894 551	52 652		1 635 572	1 673 476	37 904	
FRIBOURG	247 877	251 643	3 766		174 532	180 097	5 565	
GENEVE	381 484	388 551	7 067		288 476	286 573		1 903
GLARIS	83 300	85 899	2 599		46 661	47 134	473	
GRISON	233 119	246 944	13 825		257 995	261 406	3 411	
LUCHERNE	381 571	393 082	11 511		248 700	254 210	5 510	
NEUCHÂTEL	246 255	243 620		2 635	179 571	174 371		5 200
NIDWALD	42 678	43 882	1 204		25 803	27 791	1 988	
OBWALD	38 855	40 279	1 424		30 094	29 601		493
ST-GALL	952 951	961 011	8 060		782 831	792 114	9 283	
SCHAFFHOUSE	141 124	143 316	2 192		122 298	124 405	2 107	
SCHWYTZ	138 202	138 675	473		97 441	102 756	5 315	
SOLEURE	414 358	410 439		3 919	418 156	431 624	13 468	
TESSIN	160 230	168 897	8 667		134 931	134 657		274
THURGOVIE	483 264	498 757	15 493		424 519	429 688	5 169	
URI	32 495	33 437	942		17 666	18 197	531	
VALAIS	147 381	150 947	3 566		70 190	74 804	4 614	
VAUD	615 577	650 799	35 222		682 740	680 491		2 249
ZOUG	82 603	80 168		2 435	76 918	78 669	1 751	
ZURICH	2 126 734	2 097 096		29 638	1 837 035	1 815 397		21 638
TOTAL	10 624 436	10 771 048	185 239	38 627	9 252 010	9 312 241	100 722	40 491

encore à 4.761 millions de francs, montant certes encore fort respectable et qui comprend aussi une bonne partie de l'épargne du peuple suisse. Depuis 1930, ce chapitre accuse toutefois une régression constante et la diminution a été encore de 149 millions pour l'année écoulée. Seules les Caisses Raiffeisen et les Caisses d'épargne ont enregistré une augmentation des obligations de caisse. Le taux moyen des obligations a rétrogradé de 0,12 % ; à fin 1937, il était encore de 3,80 %, soit 3,72 % pour les banques cantonales et 3,90 % pour les Caisses Raiffeisen et les Caisses d'épargne.

Nous publions également ci-avant une statistique qui, nous en avons la conviction, intéressera vivement nos lecteurs. Ce tableau expose le degré de développement de l'épargne et des placements hypothécaires dans les différents cantons. Les données qu'il contient seraient naturellement d'un plus grand intérêt encore s'il était possible de déterminer la place exacte qu'occupent les capitaux de l'étranger dans les chiffres indiqués.

La **moyenne par tête de population des placements en banque** (dépôts d'épargne, livrets de dépôts, obligations) est la suivante dans les différents cantons :

Cantons :	en francs
Bâle-ville	4.175
Thurgovie	3.664
Zurich	3.394
Saint-Gall	3.355
Argovie	3.159
Nidwald	2.914
Soleure	2.846
Schaffhouse	2.801
Berne	2.751
Bâle-campagne	2.663
Glaris	2.409
Zoug	2.330
Genève	2.267
Schwytz	2.224
Appenzell Rh. E.	2.163
Appenzell Rh. I.	2.082
Obwald	2.076
Lucerne	2.075
Vaud	1.961
Neuchâtel	1.959
Grisons	1.955
Fribourg	1.756
Uri	1.456
Valais	1.106
Tessin	1.061

La proportion entre les **fonds propres** et le montant des engagements s'est encore améliorée au cours de l'année dernière sauf chez les grandes banques. Cette proportion moyenne de fonds propres est de 17,83 % chez les grandes banques, de 11,59 % chez les banques cantonales, de 16,16 % chez les banques régionales, de 7,35 % chez les Caisses d'épargne et de 5,39 % chez les Caisses Raiffeisen ; chez ces derniè-

res, les dépôts confiés sont naturellement encore garantis dans une proportion qui dépasse souvent le 100 % par la fortune des sociétaires indéfiniment responsables.

Le degré de **liquidité** des banques suisses est en général très fort. C'est ce que dénote la structure de l'actif des bilans. On constate ainsi que les seules espèces en caisse et les avoirs en comptes de virement atteignaient à fin 1937 un chiffre record de 1634 millions de francs. Par rapport à l'année précédente l'augmentation est de 321 millions. On trouve 487 millions chez les banques cantonales, 977 millions chez les grandes banques, 47 millions chez les Caisses d'épargne et 3 millions chez les Caisses Raiffeisen. Ces dernières sont seules à ne pas présenter une augmentation ce qui provient surtout du fait que les Caisses affiliées à l'Union suisses peuvent placer à des conditions relativement avantageuses à la Caisse centrale les disponibilités sans emploi ou nécessaires pour les besoins normaux de la liquidité, privilège que n'ont pas les autres instituts.

A l'actif du bilan des banques les **créances hypothécaires** occupent la place la plus importante avec 8707,6 millions de francs. Par rapport à l'année précédente il y a une augmentation de 96 millions. Cette augmentation est relativement faible si l'on tient compte de l'abondance des capitaux sans emploi. Il ne fait pas de doute que la progression aurait été beaucoup plus considérable l'an dernier sans la concurrence énorme que font actuellement aux banques, sur le marché hypothécaire, les sociétés d'assurance, les caisses de pensions et même certains capitalistes étrangers. Le système de l'amortissement systématique des dettes qui se vulgarise de plus en plus constitue aussi actuellement un heureux barrage à l'endettement hypothécaire. D'autre part, en considération de l'insécurité économique et des mesures juridiques extraordinaires les prêts hypothécaires de second rang ont fortement diminué. Les 57,6 % de toutes les créances hypothécaires (soit 5006 millions) sont en possession des banques cantonales. Du montant total de 9072 millions de placements, prêts et avances garantis par hypothèques 8111 millions sont représentés par des titres de premier rang c'est-à-dire par des créances hypothécaires dont le montant ne dépasse pas les deux tiers de la valeur vénale du gage immobilier. Les créances hypothécaires avec amortissement contractuel se montent à 3943 millions de francs.

Le taux hypothécaire moyen est de 4,14 % contre 4,30 % l'année précédente. La baisse rapide du taux hypothécaire est entravée non seulement par les stocks importants d'obligations à taux élevés que possèdent encore les banques mais encore par les sommes considérables de disponibilités et de capitaux qui chôment faute d'occasion de placement lucratif et sûr. La statistique met également en relief une amélioration dans le service des intérêts, les arriérés ayant diminué, en pour cent du capital total, de 0,39% à 0,33%.

Tous les groupes de banques disposent d'un **degré de liquidité** beaucoup supérieur à celui que prescrit la loi sur les banques. La proportion des actifs facilement réalisables par rapport aux engagements à court terme est ainsi de 109,2 % (minimum prescrit 27,7 %) chez les banques cantonales, de 101,6% (minimum prescrit 40,9 %) chez les grandes banques, de 70,6 % (prescrit 25,9 %) chez les Caisses Raiffeisen, de 110,6 % (25,2 %) chez les Caisses d'épargne. Cela montre que les banques suisses possèdent une très forte capacité de paiement et qu'elles sont bien prêtes à toutes les éventualités.

Le **chiffre d'affaires** de toutes les banques a été de 162 milliards de francs soit 23 milliards de plus que l'année précédente.

La somme globale des **bénéfices bruts** réalisés par toutes les banques est de 286 millions de francs, chiffre légèrement inférieur à celui de l'année précédente. Les frais d'administration forment en moyenne 0,82 % de la somme des bilans. Pour les différents groupes de banques cette proportion des frais généraux est la suivante : grandes banques 1,7 %, banques locales 0,77 %, banques cantonales 0,44 % (cette proportion est influencée par le fait que les établissements d'état bénéficient de privilèges fiscaux spéciaux), caisse d'épargne 0,43 %, et enfin Caisses Raiffeisen 0,46 %. Bien que les frais d'administration (y compris les impôts) aient grossi de 5,9 millions pour s'élever au total à 152 millions de francs, le bénéfice net a été de 99 millions de francs ce qui représente une augmentation de 17,3 millions par rapport à l'année précédente. Cette très sensible amélioration provient surtout du fait que l'an dernier les amortissements et les pertes n'ont pas été aussi considérables que précédemment. Les pertes subies depuis 1931 par les banques suisses et enregistrées officiellement par la statistique atteignent le respectable montant de 1149 millions de francs auquel il con-

vient d'ajouter encore 250 millions de pertes subies par les banques et Caisses qui ne figurent pas ou plus à la statistique. Et si on tient encore compte d'autre part des réserves spéciales qui ne figurent pas dans la statistique et qui ont été utilisées également pour des amortissements, les pertes subies par les banques suisses durant les 7 années de crise économique peuvent être évaluées certainement à près de 2 milliards de francs. Du bénéfice réalisé 79,4 millions ont été utilisés pour les actionnaires. Les banques par actions ont distribué en moyenne 4,83 % de dividende (4,14 % l'année précédente). Les banques cantonales ont versé à l'Etat 31,4 millions de francs ce qui représente en moyenne pour le capital de dotation un intérêt de 6,42 %.

Il résulte de la statistique que nos banques se trouvent actuellement dans une situation saine et forte. Elles peuvent satisfaire avec aisance à tous les besoins de crédit du pays. Elles sont bien approvisionnées en capitaux et fortement armées pour le cas où une reprise économique durable se dessinerait en Europe. Mais pour le moment elles ne peuvent que rester sur leurs positions et attendre le retour d'une situation politique et économique plus stable qui leur permettra de remplir de nouveau pleinement leur rôle dans l'économie.

Augmentons les effectifs

Sur l'initiative d'un ou de quelques citoyens clairvoyants et dévoués à la chose publique, une Caisse Raiffeisen s'est constituée au village. Lors de l'assemblée d'orientation, l'assistance a été nombreuse et chacun a reconnu l'utilité d'une semblable institution d'entraide dans l'important domaine de l'épargne et du crédit et préconisé la réalisation du projet. Mais, malgré cela, lors de la réunion constitutive, il ne s'est trouvé que quelque deux douzaines de personnes qui ont donné spontanément leur adhésion. Il n'y a certes rien d'anormal à cela car c'est ainsi que ça se passe dans nos villages lorsqu'on crée quelque chose de nouveau. Parmi les membres fondateurs et les sociétaires de la première heure ne figure d'ordinaire que ce groupe d'hommes dévoués et courageux qui, loyalement, accorde toujours sa collaboration lorsqu'il s'agit de mettre sur pieds une œuvre utile, capable de concourir au bien de chacun et de la communauté toute entière. Le gros des citoyens de la commune, par contre, res-

te à l'écart : ce sont les indifférents, les craintifs, les indécis, les sceptiques et aussi tous ceux que des intérêts personnels poussent parfois à se poser en adversaire de l'innovation proposée.

— Je n'ai pas besoin de cette Caisse... proclame par exemple l'un de ces indifférents en tirant vanité peut-être d'une situation de fortune privilégiée.

— Attendons de voir... disent les indécis, et Dieu sait s'ils sont nombreux dans nos villages !

— Il en sera de cette Caisse comme de la coopérative X qui s'était constituée autrefois ; après avoir fait d'abord beaucoup de bruit elle a fini par une débâcle lamentable... insinuent les sceptiques et tous ceux qui, par principe, critiquent et font opposition à tout.

D'autres enfin allèguent avoir des « raisons spéciales » de rester à l'écart. Pour l'un, cette raison spéciale sera que Pierre ou Jean a été nommé du Comité, pour l'autre parce qu'un agent de banque avec lequel il a pris « trois décis » un beau jour lui a dit à cette occasion que cette Caisse était indésirable parce qu'elle lui faisait concurrence.

Bref, la plupart des Caisses commencent leur activité avec un nombre restreint de membres. Néanmoins, la qualité des sociétaires remplaçant alors la quantité, la nouvelle institution n'en progresse pas moins rapidement. Les chiffres toujours plus élevés du roulement et du bilan et les avantages que procure bientôt la Caisse confondent vite les sceptiques et les opposants et prouvent aux indécis qu'ils ont tort de rester à l'écart.

Etant une société coopérative, la Caisse Raiffeisen reçoit naturellement en tout temps de nouveaux membres. Elle accepte à n'importe quel moment les personnes qui sollicitent leur admission, sous la seule réserve que les conditions statutaires d'adhésion soient remplies. Aussi voit-on l'effectif des sociétaires augmenter petit-à-petit. Viennent d'abord les gens qui sollicitent leur admission pour pouvoir utiliser le crédit de la Caisse. Nombre de déposants tiennent aussi à se faire recevoir de la société pour pouvoir prendre part à l'assemblée générale et aux diverses manifestations de la société et avoir aussi leur mot à dire lors des élections et dans l'administration. Ainsi voit-on le cercle de la famille raiffeiseniste s'élargir tout naturellement au cours des années.

Le but auquel il faut tendre est naturellement que toutes les personnes du

village susceptibles d'adhérer à la Caisse en fassent partie. Or, ce but est encore bien loin d'être atteint partout. Pour s'en rendre compte, il suffit de comparer le chiffre des membres de chaque Caisse au nombre des ménages du village. De cette comparaison ressort la nécessité de renforcer le plus possible l'effectif des membres afin d'augmenter la capacité d'action et le potentiel de vie de l'association et faire de celle-ci l'instrument de coopération locale par excellence, le centre de la vie économique et sociale de l'endroit. La Caisse a en effet besoin de la coopération de toutes les bonnes volontés du village si elle veut remplir complètement sa mission et être véritablement le trait d'union entre les diverses classes de la société, l'association où l'intellectuel, l'agriculteur, l'artisan, l'ouvrier se tendent loyalement la main pour s'entraider et travailler ensemble à l'amélioration des conditions d'existence de tous et de chacun, au développement et à la prospérité du village et du pays tout entier.

La statistique indique qu'au cours des dix dernières années l'effectif des membres de toutes les Caisses a augmenté de 2000 unités. La moitié environ résulte des nouvelles fondations et le reste de l'afflux ordinaire des membres dans les anciennes Caisses.

Ces chiffres, certainement modestes, montrent clairement qu'une amélioration peut et doit être réalisée dans ce domaine. Il faut chercher en effet à élargir constamment le cercle des membres. Rester sur les positions acquises ne suffit pas. Il faut progresser, tant il est vrai que celui qui n'avance pas recule.

C'est pourquoi il est indiqué, nécessaire même, d'organiser aujourd'hui partout une vaste campagne de recrutement de nouveaux membres, et de mettre cet hiver une propagande systématique dans ce but au programme d'activité des organes dirigeants de chaque Caisse. Maintenant que les gros travaux des champs sont plus ou moins terminés, les Comités pourront se réunir afin d'étudier la chose et arrêter un plan d'action approprié. On dressera spécialement à cette occasion une liste de toutes les personnes domiciliées dans la circonscription qui sont susceptibles d'adhérer encore au mouvement. On admettra ici tout d'abord que tous les chefs de famille devraient être membres. Nombre de personnes, qui ont déjà peut-être un carnet d'épargne de la Caisse seraient aussi capables de collaborer plus étroitement avec elle

en se faisant aussi admettre comme sociétaire. Enfin, on ne laissera surtout pas de côté la **jeune génération**, dont le concours doit être considéré comme tout particulièrement précieux. En conviant ainsi les jeunes on réalisera le renouvellement, le rajeunissement constant des effectifs. A côté du landsturm et de la landwehr il faut aussi l'élite pour l'action, et une Caisse Raiffeisen forte sera celle qui saura allier toujours étroitement dans ses cadres et dans ses effectifs le jugement et l'expérience des anciens à l'enthousiasme et l'ardeur des jeunes.

Comment faire cette propagande en vue du recrutement de nouveaux sociétaires ? La manière de procéder la plus simple et en même temps la plus efficace sera certainement ici aussi l'**intervention personnelle** des dirigeants. Le caissier, avec le président ou une délégation du comité de direction, pourront par exemple se rendre chez les personnes dont la collaboration est recherchée afin de leur expliquer le but de la Caisse et les convier à se faire aussi admettre comme sociétaire. La délégation se munira d'exemplaires des statuts, règlements, etc. et d'une provision de « déclarations d'entrée » afin d'être bien à même de donner tous les renseignements utiles et de recueillir les adhésions immédiates éventuelles. Un autre bon moyen de propagande consiste aussi à adresser aux candidats possibles une **lettre personnelle** ou une **circulaire** rédigées de manière appropriée. Le Service des fournitures de l'Union tient des modèles à disposition et se charge de confectionner de semblables circulaires pour les Caisses affiliées. L'envoi de la circulaire s'avère aussi utile souvent pour préparer l'intervention personnelle des dirigeants.

La campagne propagandiste pour le recrutement de nouveaux sociétaires est ouverte ! Que chaque Caisse y prenne part. Renforçons partout les effectifs raiffeisenistes afin de permettre à notre mouvement d'affirmer toujours mieux sa force réalisatrice.

Vivre et aider à vivre.

Le slogan employé couramment : « Vivre et laisser vivre » est négatif. Un meilleur slogan serait : « Vivre et aider à vivre ».

C'est beaucoup de laisser les autres à eux-mêmes — de leur permettre de vivre leur propre vie — mais c'est plus encore de tendre la main aux gens chaque fois qu'on le peut.

Beaucoup d'hommes forts et compétents n'ont jamais l'idée d'aider les autres. Ce défaut leur coûte plus qu'ils ne peuvent l'imaginer.

Le taux de l'intérêt

Le bulletin d'octobre de la **Société de banque suisse** publie une intéressante étude sur les variations du taux de l'intérêt en Suisse au cours de ces dernières années et sur les évolutions du marché de l'argent et des capitaux immédiatement avant la dévaluation du franc suisse et depuis cette époque.

L'auteur de cet article expose que le taux de l'intérêt dépend, de par sa nature même, de l'offre et de la demande des capitaux. De tous temps il a fluctué sous l'influence de facteurs divers tels, par exemple, que la situation générale et la politique bancaire et monétaire des pays. Dans de nombreux états on a cherché à en limiter la hausse en fixant, par des lois, un taux maximum ; presque partout ces mesures, inopérantes, ont été successivement rapportées. En Suisse, le code civil laisse à la législation cantonale la latitude de fixer le maximum du taux d'intérêt autorisé pour les créances garanties par un immeuble ; de nombreux cantons ont fait usage de ce droit, sans qu'il en soit résulté une atténuation des conditions du marché lorsque celles-ci étaient élevées. Notre pays a joui de tous temps, mêmes aux époques où les taux ont été les plus hauts, de conditions d'intérêt plus avantageuses que la plupart des autres pays d'Europe, sans cependant que ces taux aient jamais été, au XX^{me} siècle, aussi bas que ceux pratiqués actuellement. L'auteur relève ensuite les faits essentiels qui ont conduit à cette situation, et examine, à grand renfort de statistiques les dispositions du marché suisse de l'argent et des capitaux, immédiatement avant et après la dévaluation.

* * *

Après abandon de l'étalon-or, le taux de l'intérêt n'a reculé dans aucun pays aussi rapidement qu'en Suisse. La baisse du loyer de l'argent a influencé non seulement le marché des obligations mais aussi les conditions d'intérêt des banques. Les modifications que celles-ci ont subies ressortent du tableau suivant :

Années	Taux des oblig. de caisse	Taux de l'épargne	Taux des prêts hyp. 1 ^{er} rang
1933	3.55 %	3.10 %	4.25 %
1934	3.73 %	3.11 %	4.06 %
1935	3.70 %	3.09 %	4. — %
1936	3.82 %	3.08 %	4.23 %
1937	3.18	2.99 %	4.05 %
sept 1938	2.77	2.60 %	3.73 %

Commentant cette baisse dans les conditions d'intérêt des banques l'auteur de l'article écrit :

« Il faut remonter jusqu'à la fin du XX^{me} siècle pour trouver en Suisse un taux semblable à celui qui se pratique actuellement pour les prêts hypothécaires en premier rang. Les capitaux de toute provenance à la recherche de placements hypothécaires ont fait baisser le taux des hypothèques en premier rang à 3 ¼ % et même à 3 ½ % et celui des hypothèques en second rang, à 4 — 4 ½ %. Il s'en suit que des établissements hypothécaires payent actuellement aux porteurs de leurs obligations et lettres de gage émises à long terme un taux d'intérêt moyen supérieur à celui qu'il peut obtenir en ce moment sur les nouveaux prêts en première hypothèque qu'ils accordent. Il est à souhaiter que ces conditions anormales ne seront que passagères et que ces établissements pourront maintenir intégralement leur bonne situation financière actuelle, d'autant plus que certains d'entre eux pourraient se trouver placés devant des problèmes ardu si le projet de loi fédérale sur le désendettement d'entreprises agricoles, exigeant de la part des créanciers des sacrifices, difficilement supportables dans de nombreux cas, venait à être adopté sans modification.

* * *

En terminant l'auteur de l'article se résume et émet de très justes conclusions, que nous livrons textuellement à la réflexion de nos lecteurs :

Si l'on examine le développement du taux de l'intérêt en Suisse au cours de ces dernières années, on constate qu'il n'y a guère d'autres pays où les débiteurs jouissent de conditions aussi favorables. Le taux d'intérêt des hypothèques en premier rang se compare toujours avantageusement à celui pratiqué dans les autres pays et, en moyenne annuelle, le taux d'escompte officiel n'a jamais dépassé 5 %, sauf en 1919 où il a été de 5,32 %. De 1907 à 1937, ce taux a été en moyenne de 3,6 % en Suisse, tandis qu'il s'est élevé à 4,2 % en France, à 4 % en Angleterre et à 3,9 % aux Pays-Bas.

Les années qui ont précédé la dévaluation avaient vu s'accroître périodiquement la liquidité du marché suisse de l'argent à court terme, dont les taux d'intérêt avaient graduellement atteint un niveau très bas. Mais le capital, effrayé par l'instabilité monétaire et les attaques dirigées contre le franc suisse, montrait une grande réserve à se placer à long terme, de sorte que les rares émissions nouvelles ne s'effectuaient qu'à des taux relativement élevés. Un revirement subit et complet s'opéra après la dévaluation. L'ajustement des prix intérieurs à ceux du marché mondial donna une forte impulsion au commerce et à l'industrie ; sur les marchés financiers, le reflux massif de capitaux se traduisit par la hausse des cours de valeurs co-

tées en bourse, par la baisse des taux sur le marché à court terme et à long terme et le marché des capitaux témoigna bientôt d'une grande activité. Les pouvoirs publics et les débiteurs particuliers profitèrent des conditions favorables nouvelles pour convertir leurs emprunts et réduire ainsi dans une notable mesure la charge de leurs dettes. La baisse des taux, ayant eu sa répercussion sur le marché hypothécaire, contribuera sans doute à faciliter la solution du problème de l'endettement de l'agriculture.

Devant l'afflux persistant de dépôts nouveaux pour lesquels les possibilités de placement sûr et rémunérateur font défaut, les banques et les caisses d'épargne se virent dans l'obligation de limiter leurs émissions d'obligations de caisse, de subordonner l'acceptation de nouveaux dépôts à des restrictions et notamment de réduire fortement les taux d'intérêt. La question du taux de l'intérêt a une grande importance tant pour le débiteur que pour le créancier. Cela nous fait penser au cas de cet agriculteur qui, tout récemment, se présentait à sa banque pour se plaindre du taux d'intérêt trop élevé de son hypothèque et qui, passant au guichet voisin, réclamait un meilleur taux d'intérêt pour son dépôt en caisse d'épargne. Si la cause de l'emprunteur, qu'il soit agriculteur, industriel ou Etat, a des défenseurs influents et que toute modification du taux de l'intérêt qui provoquerait une augmentation de ses charges, si minime soit-elle, suscite de véhémentes protestations, celle de l'épargnant ne rencontre guère d'appui. Il faut même un certain courage aujourd'hui pour s'en faire l'avocat. Et pourtant, cette cause est digne de l'attention de chacun. Le nombre d'épargnants, de petits rentiers touchés par la forte baisse des taux d'intérêt ces deux dernières années est généralement sous-estimé. Une diminution d'intérêt signifie pour eux une réduction souvent pénible de leurs moyens d'existence au moment où les charges fiscales surtout ont tendance à augmenter. La statistique annuelle des banques suisses établie par la Banque Nationale Suisse indique que les dépôts en caisse d'épargne, les livrets de dépôts, les obligations et bons de caisses atteignaient à la fin de 1937, 10 % milliards de francs. Ce chiffre fait ressortir combien l'esprit d'épargne est développé en Suisse ; il serait dangereux de le décourager par des taux d'intérêt trop bas et cela au moment où la formation de nouveaux capitaux tend déjà à di-

minuer. Une bonne partie de notre population est en outre intéressée soit à une compagnie d'assurances sur la vie, soit à une caisse de pension ou à d'autres institutions de prévoyance. Les compagnies suisses d'assurances sur la vie dont les calculs reposent sur un taux technique minimum de 3 1/4 %, de même que les nombreuses caisses de pensions privées et publiques dont le taux technique est en général sensiblement plus élevé, sont aussi mises en présence de problèmes difficiles à résoudre et pourraient être amenées à réduire leurs prestations ou à augmenter leurs primes si le rendement de leur portefeuille de titres suisses devait se maintenir longtemps à son bas niveau actuel. En présence de la réduction de leurs revenus, les personnes vivant partiellement ou totalement du produit de leur capital pourraient être tentées de placer leur avoir dans des valeurs rapportant davantage mais de qualité inférieure. D'autre part un taux d'intérêt trop bas engage souvent à contracter des dettes dont le fardeau se révèle trop lourd lorsqu'une augmentation des taux se produit. Dans les deux cas, il en résulte très souvent des pertes dont souffre l'économie entière. Le sort de l'emprunteur et celui de l'épargnant méritent une attention égale. Ce n'est malheureusement pas l'opinion de chacun, mais nous estimons que dans l'intérêt bien compris de la communauté, il serait nécessaire d'orienter la politique du loyer de l'argent vers l'établissement de conditions équitables pour toutes les parties en cause.

Chronique étrangère

La coopération de crédit en Finlande

On appelle souvent la Finlande le « Pays des 1000 lacs ». On pourrait fort bien la désigner aussi comme le « Pays des milliers de coopératives ». En effet l'organisation coopérative y est très développée et joue un rôle prépondérant dans les domaines économique, financier et social du pays.

La Finlande a à peu près la même population que la Suisse. Le nombre de ses habitants est de 3,6 millions dont 28 % vivent à la campagne. La densité de la population est faible puisque le nombre d'habitants par km² n'est que de 9,3 alors qu'il est de 98 en Suisse.

Le mouvement coopératif de crédit est tout particulièrement développé et prospère en Finlande. A la fin de 1937 le nombre des Caisses d'épargne et de crédit mutuel était de 1163 avec 145.438

sociétaires. La somme globale du bilan de toutes les Caisses est de 2 milliards 133 millions de marks finlandais soit 192 millions de francs suisses. Le mouvement d'affaires a été l'an dernier de 18 milliards de marks.

Toutes ces Caisses sont groupées en une Union centrale des Caisses rurales de crédit qui possède une Caisse centrale effectuant l'office de chambre de compensation financière entre les Caisses affiliées. La somme du bilan de cette centrale est de 1 milliard 290 millions de marks finlandais (116 millions de fr. suisses.) le bénéfice réalisé l'an dernier a été de 1,5 millions et les réserves atteignent 43,5 millions de marks.

L'Union publie un organe officiel qui ne compte pas moins de 77.000 abonnés.

Attention aux faux billets de banque

La Banque nationale suisse communique ce qui suit au sujet de la lutte contre la falsification des billets de banque :

Au cours du printemps dernier quelques faux billets de 20 francs sont apparus dans la circulation ; jusqu'à ce jour leur origine est restée inconnue. Au début du mois d'août, la presse a mentionné la découverte de faux billets suisses de 50 francs et l'arrestation de deux faussaires à Zurich.

La Banque nationale n'est pas tenue de rembourser les billets falsifiés et celui qui accepte un faux billet en supporte la perte. Malgré cela, l'institut d'émission prend toutes les mesures pour éviter autant que possible que le public ne soit lésé du fait de contrefaçon de billets. Aussi la Banque nationale a-t-elle adressé une récompense convenable à la commerçante en question, comme elle le fait toujours en pareil cas.

Dans la règle le faussaire n'ose pas remettre son billet ouvert ; par conséquent, il faut éviter en principe d'accepter un billet plié sans l'examiner. Pour ainsi dire tous les faux billets suisses apparus jusqu'ici dans la circulation étaient tels qu'avec un peu d'attention on pouvait facilement les reconnaître comme étant des contrefaçons ou tout au moins devaient-ils paraître suspects. Si un billet reconnu faux ou suspect est remis en paiement, il faut chercher par tous les moyens à établir l'identité de celui qui le présente. On peut y parvenir en lui proposant de demander l'avis d'une personne compétente ou en l'accompagnant à la poste, la banque, la caisse publique la plus proche ou au poste de police, afin d'établir si le billet est faux ou non ; en tout cas il ne faut pas rendre sans autre un billet suspect à celui qui l'a présenté.

Le propriétaire de bonne foi d'un tel billet a tout intérêt à en faire établir l'authenticité. Si son attitude paraît anormale ou s'il se refuse à un examen du billet, il faut si possible, tout en conservant le billet, faire appel à la police ou éventuelle-

ment à un tiers. La Banque nationale accorde chaque fois une récompense convenable aux personnes dont la collaboration ou les renseignements ont permis de découvrir une falsification de billets et d'arrêter ses auteurs.

Petite chronique financière

Après les perturbations financières consécutives aux événements politiques de septembre dernier un calme relatif s'est rétabli. La pléthore d'argent continue à sévir aussi bien sur le marché à long terme que sur celui à court terme. L'encombrement semble même être plus grand que jamais. Les capitaux retirés à la légère des banques en septembre ont actuellement toutes les peines du monde à être replacés. Nombre de banques sont sans doute heureuses d'avoir été ainsi débarrassées de capitaux dont elles ne savaient que faire. Cette situation favorise les émissions nouvelles et les conversions d'emprunts qui sont en recrudescence ces derniers temps.

Le taux moyen payé par les principales banques cantonales pour leurs obligations de caisse est actuellement de 2,77 % seulement ; des dépôts à 3 % ne sont plus acceptés que pour des montants très limités et seulement à 8-10 ans de terme ce qui n'est certes guère attrayant. Les banques régionales offrent 3 %, ici et là encore 3 1/4 %. Alors que le taux d'épargne moyen payé par les 12 principales banques cantonales du pays est déjà de 2,6 %, il résulte des récentes publications qui ont eu lieu que dès le 1er janvier prochain le taux de l'épargne va être ramené probablement sur toute la ligne à 2 1/2 %. Il résulte de tout cela que non seulement les taux resteront ainsi très bas, mais encore qu'une tendance à une légère nouvelle baisse semble se manifester encore.

* * *

Durant les mois d'octobre et novembre, l'afflux des capitaux dans les Caisses Raiffeisen a repris de plus belle. Refoulé ailleurs, l'argent de la campagne vient se réfugier de plus en plus à la Caisse locale. Il n'y a certes pas d'inconvénient à cela pour autant qu'il s'agit de capitaux stables de sociétés ou de personnes sympathisantes de l'endroit. Par contre les Caisses feront certainement bien dorénavant de repousser les capitaux importants dont elles n'ont pas emploi direct qui pourraient leur être offerts par des inconnus ou des personnes du dehors. Dans la situation actuelle, l'adaptation des taux créanciers aux conditions usuelles du marché devient une urgente nécessité. Pour les nouveaux placements contre obligations il est indiqué actuellement de ne plus dépasser le taux de 3 %. Pour 1938, il faut envisager déjà comme taux de base de l'épargne 2 1/2 %, le 2 1/4 % n'étant concédé qu'exceptionnellement et seulement pour les montants n'excédant pas Fr. 3/5000.—. Le taux du compte courant sera de 2 % au maximum. Pour les hypothèques de

premier rang (titres dont le montant n'excède pas le 60 % de la valeur du gage) le taux-type est actuellement 3 1/4 %. Une bonne adaptation des taux créanciers permettra d'appliquer aux prêts hypothécaires de second rang avec garantie complémentaire et avances sur nantissement de titres des taux de 4-4 1/4 % et 4 1/4 à 4 1/2 % pour les prêts sur cautions.

Choses et autres

Encore une banque qui se purge...

Le « Crédit du Léman » à Vevey vient de procéder à un assainissement de sa situation. Cet établissement local de banque, fondé en 1867, possédait à fin 1937, un bilan de Fr. 12,8 millions. Le fonds de réserve de Fr. 490,000 a été entièrement utilisé pour l'amortissement total des pertes effectives, et le capital-actions de 1 million a été réduit à Fr. 400,000 ; Fr. 500,000 seront utilisés pour la constitution de « ducroires » (réserves spéciales) à apposer aux postes pouvant encore occasionner des pertes, et Fr. 100,000 versés au fonds de réserve. Simultanément le capital-actions a été reporté à son chiffre initial par l'émission de Fr. 600,000 d'actions privilégiées. La Banque cantonale a pris ferme le nouveau capital et l'offrira aux actionnaires actuels puis au public. Il est dit dans les publications que le Crédit du Léman gardera son caractère actuel de banque locale indépendante.

Le pléthore de logements dans les villes

Le nombre des appartements vacants, à Genève, est de 5910, soit le 13 %. (A Zurich, le 3,9 % ; à Berne, le 3,3 % ; à Bâle, le 2,8 %). Les propriétaires d'immeubles de Genève demandent que des mesures soient prises pour arrêter toute construction nouvelle à la périphérie de la ville.

Lausanne ne semble guère être mieux loti que Genève dans ce domaine. Les appartements inoccupés sont au nombre de près de 3000. La population n'augmente pas et malgré cela, on continue à construire, à une cadence accélérée, des maisons locatives vastes comme des mondes. La situation des anciens propriétaires devient de plus en plus délicate. On se demande si rien ne pourrait être entrepris pour mettre de l'ordre et un peu de raison dans ce chaos de l'économie immobilière.

Le désendettement agricole au Conseil des Etats.

Lors de la dernière session, le Conseil des Etats s'est attaqué à ce colosse aux pieds d'argile qu'est le projet de loi sur le désendettement des exploitations agricoles. Plusieurs députés, principalement ceux de la Suisse romande et des petits cantons se sont attachés à démontrer à cette occasion les nombreux points faibles et toutes les conséquences graves qui résulteraient pour l'agriculture elle-même et pour le pays tout entier si toutes les mesures draconiennes prévues prenaient force

de loi. Les conseillers aux Etats n'ont pu se décider encore à voter l'entrée en matière. Nous les comprenons parfaitement... Finalement le vote a été renvoyé jusqu'à fin décembre, afin de permettre une nouvelle étude au sein de la commission.

Préparatifs pour la clôture annuelle

Messieurs les caissiers !

Un prompt établissement des comptes annuels fait toujours une excellente impression.

Commencez donc maintenant déjà les travaux préliminaires au bouclage annuel.

Calculez les intérêts.

Préparez les différents extraits.

Les caissiers nouvellement en fonctions doivent également s'efforcer dans leur propre intérêt, de boucler eux-mêmes les comptes.

* * *

Commande de matériel à l'Union.

Pour diminuer le surcroît de travail qui incombe au Bureau central à la fin de l'année, nous prions instamment MM. les caissiers de commander si possible avant le 15 décembre les différents extraits utiles pour l'établissement du compte annuel ainsi que tous les autres formulaires qui leur sont éventuellement nécessaires.

Indiquer toujours pour chaque extrait et chaque formulaire la quantité désirée.

Utiliser la carte de commande.

Nous rappelons également qu'il est indiqué de ne pas faire de trop grosses provisions de formulaires afin de pouvoir toujours bénéficier des innovations et des améliorations qui peuvent être introduites ensuite des expériences pratiques et des exigences légales. Pour ce qui est des extraits annuels, en particulier, on ne commandera toujours que ceux qui sont nécessaires à la clôture d'une seule année.

Encaisse au 31 décembre.

Les Caisses ne devront pas conserver une encaisse exagérée et inutile pendant les derniers jours de l'année dans le seul but de faire figurer un solde en caisse important au bilan.

Pour faciliter les versements à la fin de l'année, la Caisse centrale comptabilisera encore sur « compte ancien » tous les envois (groupes, versements sur compte de chèques) effectués par les Caisses jusqu'au 31 décembre (portant encore par conséquent le sceau postal de décembre). Eviter autant que possible à cette époque transitoire les opérations avec les banques correspondantes.

Le journal de caisse doit être arrêté le 31 décembre, au soir, et l'état de caisse doit être établi à ce moment.

Comme le prévoit le «Guide à l'usage des comités», une **délégation du Comité de direction doit effectuer le contrôle de la caisse, à la fin de l'exercice**, soit le 31 décembre au soir. L'encaisse constatée à cette occasion devra correspondre exactement avec le solde en caisse justifié par les livres et par le bilan.

Nous rappelons aussi à cette occasion aux Comités que durant la période de clôture les revisions mensuelles statutaires de caisse doivent également s'effectuer régulièrement.

Tenue des journaux de caisse pendant la période de clôture.

Comme nous l'avons déjà dit plus haut, le journal de caisse doit être arrêté au 31 décembre, en dressant l'état de caisse. Tous les versements et prélèvements qui s'effectuent après le 31 décembre doivent être comptabilisés sur compte nouveau.

Par exemple un intérêt de 1938 payé le 2 janvier 1939 figurera comme «impayé» sur l'extrait des débiteurs de 1938 le paiement rentrant déjà dans l'exercice 1939.

Les journaux de caisse doivent être tenus constamment à jour durant la période de clôture.

On réservera donc, au Journal principal, à la fin de l'année, une demi page ou une page entière pour les opérations régulières de clôture (capitalisation des intérêts sur la base des extraits, etc.) et on recommencera immédiatement sur la page suivante, en laissant une seule ligne en blanc pour le report des soldes, la comptabilité régulière de toutes les opérations qui interviennent successivement durant le nouvel exercice. Au journal de caisse d'épargne, on réservera une page pour la récapitulation des mois.

Établissements des extraits et du bilan:

Nous rappelons que doivent figurer séparément au bilan :

1. au chapitre des «débiteurs» :

- les prêts hypothécaires (hypothèque simple, hypothèque avec garantie complémentaire)
- les autres prêts à terme (cautionnement, nantissement, engagement de bétail)
- les prêts aux corporations de droit public (Communes, paroisses)
- les immeubles que la Caisse possède en propre.

Il est donc indiqué de faire des chapitres distincts, sur l'extrait II Débiteurs, pour les différentes catégories de

prêts ci-dessus, ou, ce qui vaut mieux encore, **faire des extraits séparés pour chaque catégorie** (modèle : précis de comptabilité page 90).

2. au chapitre des «comptes courants» :

- les comptes des communes, paroisses ou autres corporations de droit public, (les comptes créanciers à terme doivent être indiqués spécialement),
- les comptes à l'Union Suisse,
- les autres comptes créanciers et débiteurs),
- les immeubles que la Caisse peut posséder sous ce chapitre.

3. à l'extrait de profits et pertes :

Au chapitre II rubrique a) «impôts divers et droits de timbre payés» on indiquera séparément :

- les droits de timbre fédéraux et impôts sur les coupons payés à Berne et autres contributions perçues intermédiairement durant l'exercice,
- les autres impôts et contributions propres payés également au cours de l'exercice.

La séparation se fera donc déjà lors du relevé des postes, à la rubrique 10, page II de l'extrait.

Déclaration concernant les droits de timbre fédéraux.

Les Caisses recevront directement de l'Union les formulaires nécessaires pour ces déclarations avec une instruction spéciale. Les déclarations doivent être adressées à l'Union avec les comptes annuels. La livraison à Berne se fera en bloc, comme par le passé, par les soins de l'Union.

Emprunts remboursables

Liste de quelques emprunts échus ou appelés au remboursement anticipé durant le mois de décembre 1938 et janvier 1939 :

Dès le 31 décembre 1938 :

Canton d'Argovie, 4 % de 1928,
Canton de Bâle-campagne, 3 ½ % de 1905,
Commune de Sierre, 5 % de 1926.

Dès le 1er janvier 1939 :

Commune de Lutry, 4 %.

Dès le 15 janvier 1939 :

Canton de Neuchâtel, 4 % de 1928.

L'intérêt cesse de courir dès la date indiquée.

* * *

Nous rappelons également que chaque année a lieu le tirage de divers *emprunts à lot* de cantons, communes et entreprises privées émis vers la fin du dernier ou au commencement du siècle actuel. Les titres qui sortent au tirage doivent être encaissés dans les dix ans sinon ils sont frappés par la prescription et perdent leur valeur. Comme la plupart de ces titres ne sont pas munis de coupons d'intérêt, il arrive fréquemment que des titres échus depuis longtemps ne sont pas encaissés. C'est pourquoi nous rappelons ici que les Caisses affiliées peuvent charger l'Union d'effectuer le contrôle du tirage des titres d'emprunts à lot qu'elles ont peut-être dans leurs dossiers de valeurs en dépôts ou nantissement ou que peuvent posséder leurs clients. En cas d'ordres de ce genre, indiquer toujours de façon précise la désignation de l'emprunt et les Nos, séries, etc., des titres à surveiller.

Services des fournitures

Nouveaux formulaires édités dernièrement et ne figurant pas encore au catalogue :

- No 124 Acte de cautionnement pour sociétés,
- No 125 Carte de légitimation pour l'assemblée générale avec quittance pour l'intérêt de la part d'affaires,
- No 126 Bordereaux ordinaires pour décomptes,
- No 127 Bloc de quittances provisoires pour obligations,
- No 128 Rappel à un sociétaire pour l'inviter à payer le solde de sa part sociale,
- No 131 Procuration pour l'exploitation d'un compte.

Rédaction :

HENRI SEREX, secrétaire-adjoint de l'Union suisse des Caisses de Crédit Mutuel.

Développement de la Caisse centrale de l'Union de 1903-1937

Année	Nombre de caisses affiliées	Mouvement général	Bilan	Capital social versé	Réserves
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1903	25	818.120	240.516	2.400	221
1908	94	3.165.608	1.097.714	60.700	2.011
1913	166	9.663.443	1.556.175	248.000	14.704
1918	224	147.453.607	12.812.316	512.500	49.000
1923	332	250.010.038	13.651.581	1.090.000	125.000
1928	463	373.055.880	24.571.008	1.550.000	360.000
1933	591	373.461.168	39.584.126	2.200.000	760.000
1934	603	358.723.387	42.028.987	2.400.000	850.000
1935	612	353.830.076	46.483.377	2.500.000	900.000
1936	627	390.396.450	50.338.727	2.600.000	1.000.000
1937	640	375.124.081	64.312.883	2.700.000	1.050.000